

# CENTRE CULTUREL ISLAMIQUE

59, rue Claude Bernard,  
75005-Paris



PARIS. LE 15 août 1982

## Définition de la viande musulmane (halâl)

Sont réputées viandes musulmanes (halâl), les viandes issues exclusivement d'abattages rituels effectués, sans étourdissement préalable, par un Musulman, de la manière suivante:

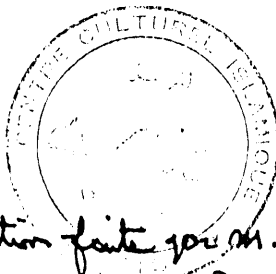
- Tourner la gorge de l'animal dans la direction de la Ka'bah (à la Mecque, vers Sud-Est en France)
- Invocation du nom de Dieu par le sacrificateur, avant la saignée, sur chaque bête, au moyen de la formule: "Bismillah Allahou akbar" (c.-à-d. Dieu est le plus grand)
- Section au niveau du larynx, à l'aide d'un instrument tranchant, des veines jugulaires, des artères carotides et de la trachée artère, sans toutefois entamer la colonne vertébrale.

\*\*\*\*\*

*M. Hamidullah*

(M. Hamidullah)

secrétaire général du  
Centre Culturel Islamique



CENTRE CULTUREL ISLAMIQUE

*A mon avis la définition faite par M. le Prof. M. Hamidullah est une  
définition adéquate.*

*Directeur du Bureau*

*A. Kh. Kinany*

لِإِطَاعَةِ الْعَالَمِ الْإِسْلَامِيِّ

LIGUE ISLAMIQUE MONDIALE  
BUREAU DE PARIS  
22, rue François-Bonvin - 75015 PARIS  
☎ 273.05.48

Pour le Bureau

